Nouvelle Formule

Magazine LA VOIX DU BARMAN

La petite main de l'Economie !

information
sensibilisation
promotion

Numéro 71 GRATUIT

Tiré à 6000 exemplaires. www.lavoixdubarman.com



TALK ABOUT BAR

LANCEMENT DE LA TOURNÉE NATIONALE

Par M. Christopher FOFIÉ, Sous-Préfet de l'arrondissement de Douala 4è

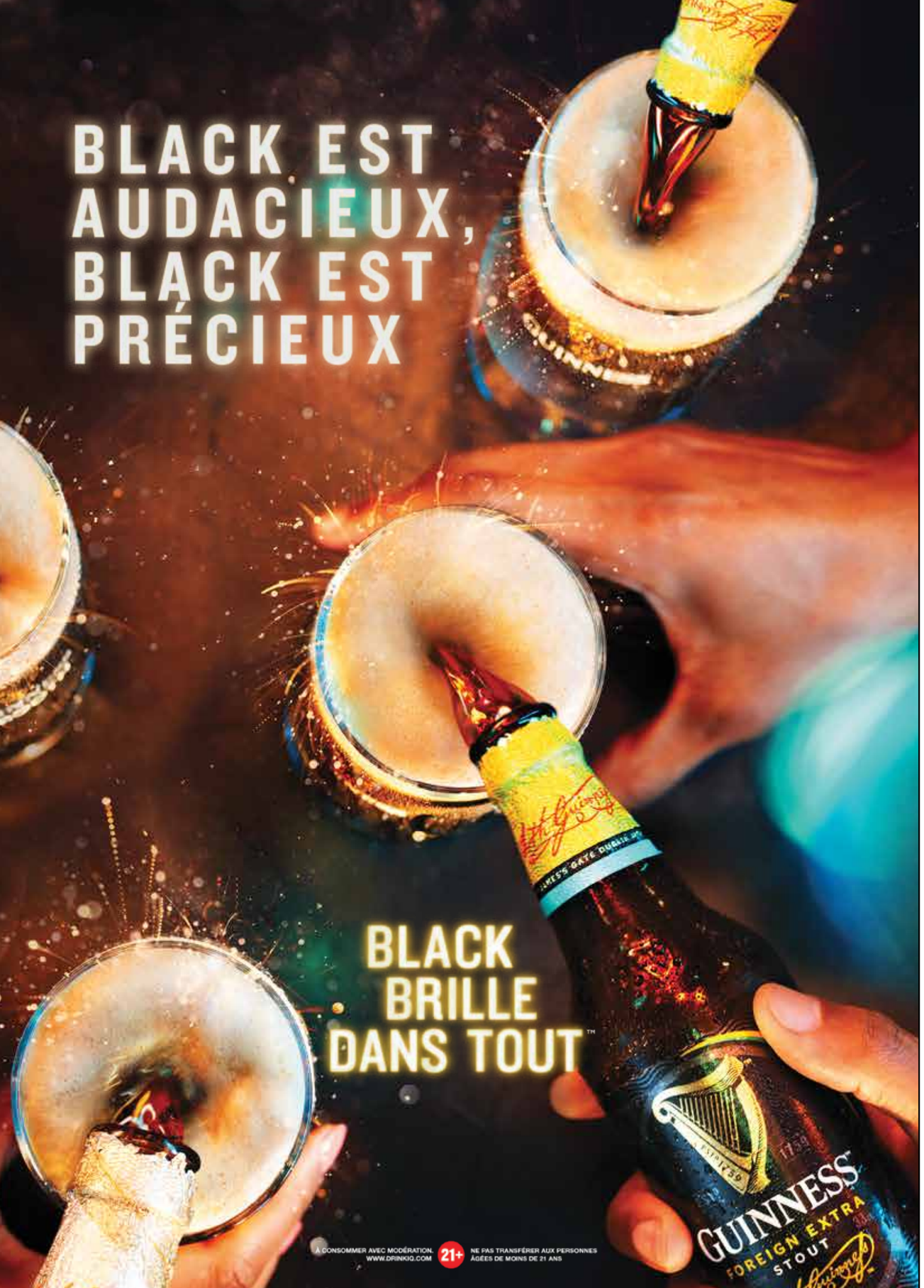
Edito: Bar Business Center, L'avenir des Bars au Cameroun

RISTOURNE UCB Les barmen demandent un paiement trimestriel * Apres 3mois *

ESTD 1759
GUINNESS
CAMEROUN S.A

#Numéro 71 GRATUIT

SN1219102020


BLACK EST
AUDACIEUX,
BLACK EST
PRÉCIEUX
BLACK
BRILLE
DANS TOUT™
GUINNESS
FOREIGN EXTRA
STOUT
À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.
WWW.DRINKIQ.COM
21+
NE PAS TRANSFÉRER AUX PERSONNES
ÂGÉES DE MOINS DE 21 ANS


Bonne Annee
2023
Happy New Year
HERVÉ
NANA
LE BARMAN
EN CHEF
La Voix du Barman
WELCOME
AU MBOA
EN 10 ANNEES NOTRE STUDIO
DE CRÉATION WEB/DIGITALE A
DEJA
MERCI
+30 000
ABONNÉS
FACEBOOK
Magazine LA VOIX
BARMAN
La petite main de l'Economie !
information
sensibilisation
promotion
3.0
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
2022 a tenu la promesse de ses fleurs. 2023 s'annonce encore plus challengeant. Merci de continuer de nous pousser. Chaque jour nous donnerons un peu plus pour vous servir et être à la hauteur de vos attentes. Voici notre site web en version 3.0, vous y retrouverez bientôt tous tes parutions en téléchargement gratuit et de nombreuses surprises. Le Barman en Chef
www.lavoixdubarman.com



N°71 La Voix du Barman
www.lavoixdubarman.com

Magazine LA VOIX DU BARMAN
La petite main de l'Economie !

SOMMAIRE

Actualité

P. 07. Talk About Bar. Bonabéri Douala 4è en photos

P. 10. "Soyez des Barmen exemplaires"

P. 12. Rapport du Séminaire de Douala 4è

P. 14. Talk About Bar. Bonabéri Douala 5è en photos

P. 16. Rapport du Séminaire de Douala 5è

P. 18. Talk About Bar. Edéa en photos

P. 20. Rapport du Séminaire de Nyalla

Sur le terrain

P. 23. Syndebarcam sensibilise les Barmen

Courrier Express

P. 24. Courrier du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

P. 25-26. Courrier Syndebarcam à UCB

P. 27. Courrier UCB au Syndebarcam

P. 32. Courrier Syndebarcam au SABC

P. 32. Courrier Syndebarcam à Guiness Cameroun

Action Syndebarcam

P. 30-31. Rencontre avec M. MONKAM T. David, cadre communal assermenté en Fiscalité Locale, Mairie Douala 5è











La Voix du Barman est un guide crée en 2008 qui sert de liaison entre les exploitants de débits de boissons du Cameroun et de la sous région Afrique Centrale. Bras séculier du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (**SYNDEBARCAM**) qui a pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public, les exploitants de débits de boissons sur la règlementation en vigueur, les droits et devoirs de l'activité afin de professionnaliser ce secteur d'activité qui se trouve être la "**La petite main de l'économie**".

Sous sa formule papier et en ligne, ce magazine mensuel s'inscrit dans une démarche citoyenne qui va bien au-delà des frontières camerounaises pour permettre un partenariat gagnant gagnant entre les divers acteurs de la fillière brassicole. Tiré à plus de 6000 exemplaires, ce support créer des opportunités diverses et permet aux annonceurs et opérateurs économiques de toucher des cibles bien identifiées pour faire passer le bon message.

Il est distribué gratuitement sur l'étendue du territoire National, aux barmen, clients et autres...La Voix du Barman est une idée originale de l'agence NH-SHOWBIZ spécialisée dans l'événementiel et le marketing.

Bar Business Center : l'avenir des Bars au Cameroun

Chers collègues Barmen, voilà plus de 45 ans que je tourne autour de l'activité des débits de boissons. Le commerce qu'exerçait ma maman, Madame NANA Jean née NGUEPENDJANG Christine.

Depuis plus de 70 ans, les Brasseries du Cameroun, devenue Boissons du Cameroun sont installés sur notre territoire National. L'activité a dès lors connue un réel développement dans les régions, département, arrondissement et les quartiers.

L'activité est rentable. L'Etat veut en tirer naturellement profit. Le gouvernement décide de prélever un impôt à ce secteur d'activités. L'activité est réglementée à travers les décrets de 1972, puis celui de 1990. Les impôts s'en mêlent. L'activité est soumise au payement de l'impôt libératoire et de la patente. S'en suivent les taxes communales indirectes perçues par les mairies.

Chers collègues, le Syndicat National des débits de boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM) conscient de ce que l'activité des débits de boissons et Bars au Cameroun est asphyxiée par les multiples taxes et impôts, s'est penché sur cette situation, a mené des réflexions sur comment permettre aux Barmen de continuer l'activité tout en payant régulièrement ces impôts et taxes.

Le SYNDEBARCAM a trouvé la formule BAR - BUSINESS CENTER (BBC)».
Et bien chers collègues, nous devons tous transformer nos points de vente en des Business Center si nous voulons continuer à exister. Combien de Barmen parviennent à justifier leur profession pendant l'établissement de leur CNI ou d'un Passeport ?
La seule profession que l'agent de police écrit facilement quand tu lui dis que tu es BARMAN....c'est COMMERÇANT.

Chers collègues,
De nos jours la vente unique de la Boisson dans nos points de ventes devient compliquée pour supporter les différentes charges fixes et les impôts et taxes qui nous incombent. Alors, il est important pour nous de chercher les ressources pour rendre notre point de vente en vie et pouvoir payer nos impôts et taxes sans problème. Pour y arriver il faut transformer notre Point de vente en un BBC (Bar - Business- Center).

C'est quoi un BBC (Bar-Business-Center)
C'est déjà un Bar normal qui vend de la Boisson mais aussi d'autres produits et activités commerciales, tout ceci régie par la loi.

Explication : un Bar qui vend la Boisson peut également faire le transfert d'argent sans que cela n'augmente rien dans son impôt ou sa PATENTE. Le Bar peut également vendre les unités (crédit de communication), les accessoires de téléphone portable, (chargeurs, Clés USB, Coque de rechange, glace de rechange...), de la nourriture, de la cigarette, de la cola et même les bitter cola. Le Barman peut même créer un espace pour vendre les cocktails mais ceci en fonction de la catégorie de votre Licence d'Exploitation...

Toutes ces petites activités citées plus haut sont des activités que les vendeurs ambulants font déjà dans nos Bars sans payer les impôts ou taxes. Alors qu'est-ce qui nous empêche de pouvoir transformer notre bar en un Business Center et gagner plus d'argent afin de payer normalement nos impôts ?

De nos jours la fiscalité de notre pays est informatisé et digitalisé, donc chacun peu à partir de son téléphone portable payé son impôt et maintenant aller à la Mairie uniquement pour payer ses taxes communales indirectes.

Le souci du SYNDEBARCAM est de rendre le BARMAN Camerounais fier d'exercer son activité et surtout de manière professionnelle. C'est pour cela que notre slogan est simple et évocateur de notre engagement :

SYNDEBARCAM,
Pour un BARMAN fier de l'être.

Le BARMAN en chef
Hervé Nana.

Directeur de publication : **Herve Nana**
Assistant : **Jean René Noubissi**
Rédacteur en Chef : **Blaise Deumo**
Rédacteur Adjoint : **Grace Nana**
Correspondant paris : **Vany Chantal**
Production : **NH SHOW BIZ**
Distribution : **SYNDEBARCAM**
Infographie : **Studio Darthie**
Print : **AJC GRAPHIC**
Facebook : **La voix du barman**
Email : **lavoixdubarman@gmail.com**
Website : **www.lavoixdubarman.com**







GALERIE PHOTOS
TALK ABOUT BAR / DOUALA 4























2023
talk about
PROJET DE RENFORCEM
CAPACITES D'UN BARMA
L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'U


2023














GUINNESS
























2023
talk about
PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES D'UN BARMAN DANS





“ Soyez des barmen exemplaires “

C'est l'appel lancé aux tenanciers et exploitants des débits de boissons de l'arrondissement de Douala 4ème par le sous-préfet des céans. Lire l'intégralité du discours de l'autorité administrative à l'occasion du séminaire organisé par le Syndebarcam



C'est un réel plaisir de communier avec mes amis barmen à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cet atelier de Renforcement des capacités des barmen dans la gestion et l'entretien d'un bar.

Je voudrais saluer cette initiative louable du président de votre syndicat, le Syndebarcam, qui intervient fort opportunément. Merci de nous avoir associé à cette cérémonie à travers cette invitation faisant de moi le président de cette cérémonie d'ouverture qui inaugure en même temps la tournée nationale de votre syndicat. Pour cette raison, comment de pas magnifier et glorifier la collaboration agissante entre votre syndicat et l'administration. Je voudrais rassurer M. le président national de la collaboration qui existe entre votre syndicat et l'administration. Sans exagération, vous avez ici la personne qu'il faut, à la place qu'il faut, votre représentant local. Il ne nous a pas encore causé de soucis.

Oui M. le président, vous avez bien compris qu'un syndicat n'est pas un parti politique de l'opposition, encore moins un concurrent ou un adversaire de l'Etat. Un syndicat est l'interface entre les membres d'une corporation et l'Etat. Mieux encore, un organe chargé entre autre de veiller au bien-être des membres d'une corporation, ou d'un secteur d'activités légal.

Mesdames et Messieurs, les travaux objets de ces assises, s'inscrivent dans le cadre des responsabilités syndicales qui exigent des leaders syndicaux, la formation et l'imprégnation permanente de leurs membres face à ce monde en pleine mutations. Il s'agit en un mot, d'une mise à jour des connaissances des barmen en fonction de la réalité et de l'actualité. Le thème choisi pour cette année 2023 est fort évocateur à plusieurs titres. Au regard des modules ciblés, je suis convaincu qu'à la fin des travaux, nous aurons des barmen de valeur maitrisant non seulement la gestion efficiente d'un bar, mais aussi et surtout, des barmen responsables et exemplaires. Saisissant la balle au rebond et profitant de cette opportunité, vous me permettrez de brosser le portrait d'un barman exemplaire que nous appelons de tous nos vœux.

Un barman exemplaire doit s'acquitter de son devoir fiscal, c'est-à-dire, payer ses impôts. Un barman exemplaire doit collaborer avec l'administration ; et lorsque je parle de collaboration, c'est pour dire que vous devez accompagner et encadrer les Forces de maintien de l'ordre dans les dénonciations des malfaiteurs. Vous êtes sans ignorer que 90% des coups se préparent dans les bars. Je n'ai rien contre vous mais je ne dis que la vérité. Cela peut être avec pou sans votre complicité. Appelez lorsque vous avez dans votre bar, une présence suspecte. C'est ce qu'on appelle le renseignement prévisionnel. Cela sera bien pour vous et pour la société toute entière.

Un barman exemplaire doit éviter de nuire au voisinage, éviter les nuisances sonores et certains comportements déviants. Et vous devez savoir que le sous-préfet est saisi tous les jours par des voisins qui se plaignent des nuisances sonores. Le sous-préfet que je suis reçoit beaucoup de plaintes contre les barmen. M. le sous-préfet je n'arrive pas à dormir, c'est à 4h du matin que le barman pose le baffle sur le toit. Cela ne doit plus se faire. Lorsque vous êtes barman responsable, vous devez vous soucier de l'état de santé de vos voisins, et permettre aux enfants d'étudier. Le sous-préfet qui est devant vous est à ce poste parce qu'il a étudié. Si j'avais été empêché par les musiques du bar, je ne devais pas être ici en train de présider cette cérémonie.

Un barman exemplaire doit respecter sa clientèle et veiller à sa sécurité. Lorsqu'un client est saoul, arrêtez le service. C'est votre manière de contribuer à sa sécurité. Nous avons malheureusement constaté que c'est quand le client est saoul que le barman lui propose une dernière pour la route. Et la dernière devient la première. Et il saoule davantage. Non seulement il se vide les poches, mais, il prend le risque de se faire agresser ou d'être victime d'un accident. Je voudrais également dans le volet sécuritaire, vous conseiller d'avoir un répertoire des mototaximen sérieux, parce que vous aurez toujours des clients qui vont souler et qui seront dans l'impossibilité de rejoindre leur domicile. Et dans ce cas, appelez simplement ce mototaximan sérieux et demandez-lui de déposer ce client chez lui. Vous devez également avoir les contacts de certaines personnes proches de vous qui savent conduire, parce que vous avez des clients qui ont des véhicules. Ayez donc ce répertoire et proposez-le au client en cas d'ébriété.

Un barman exemplaire doit être honnête. Et lorsque je parle d'honnêteté, vous savez de quoi je parle. Vous devez rembourser normalement, même si le client est saoul. Lorsque le client est saoul, soit vous remboursez honnêtement, ou alors vous retenez le reliquat et lorsqu'il revient le lendemain, vous lui donnez son reliquat. Un barman exemplaire exerce dans la salubrité. Le bar doit être propre. C'est votre bureau. Le bar et les toilettes doivent être propres, vous devez porter des vêtements propres. Dans certains snacks, les filles sont carrément nues. Respectez nos sœurs et nos enfants. Pour 30 000Fcfa, on déshabille carrément les enfants d'autrui. Ce n'est pas normal. Soyez responsables. Evitez de les exposer et d'exposer leur nudité. C'est çà être un barman responsable.

M. le président national, loin de moi la prétention de vous ravir la vedette en me substituant à vos panélistes. J'ai jugé utile et très important d'insister sur ces points. Car votre activité est en même temps une vitrine et constitue un élément clé du secteur touristique. J'exhorte les participants à ce séminaire d'adopter les attitudes et les comportements susceptibles de faciliter l'assimilation des enseignements qui vous seront dispensés par des personnalités ressources de haut vol. Tout en vous souhaitant plein succès et un agréable séjour dans vos travaux ici à Bonabérie, je déclare ouvert l'atelier de renforcement des capacités des barmen dans la gestion et l'entretien d'un bar.



RAPPORT DU SEMINAIRE
TALK-ABOUT BONABERI 16/03/2023
THEME : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'UN BARMAN DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN BAR. LIEU DU SEMINAIRE : HOTEL ROYAL PALACE - ANCIENNE ROUTE BONABERI
LANCEMENT : 11H00

NOMBRES DE PERSONNES PRESENTES :
BARMEN ET PROPRITAIRES DE DEBITS DE BOISSONS : 80
AUTORITES PUBLIQUES, ADMINISTRATIVES/PARTENAIRES/ SPONSORS : 25
SOUS THEMES
-LA LICENCE D'EXPLOITATION
-LES TAXES COMMUNALES DANS LES DEBITS DE BOISSONS
-LE BAR BUSINESS CENTER
-LES DROITS D'AUTEUR DANS LES BARS
-LA SECURITE DANS UN BAR

AUTORITES PRESENTES :
üLe Sous-Préfet de Douala 4ème
üLe représentant de la Mairie de Douala 4ème
üLe représentant du centre des impôts de Douala 4ème
üLe président National du SYNDEBARCAM
üLe président d'antenne SYNDEBARCAM de Bonaberi
üLe partenaire DIAGEO (GUINNESS CAMEROUN S.A)

MOT DE BIENVENU DU PRESIDENT **D'ANTENNE SYNDEBARCAM DE BONABERI : M. NJI AKUMANGA**
Il a eu l'honneur d'ouvrir la séance car étant le maitre des lieux, il a eu a souhaité la bienvenue à toutes les autorités et barmen présents dans sa zone.

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT NATIONAL DU SYNDEBARCAM :
M. Hervé NANA
Il a remercié tous les convives présents, présenté brièvement le syndicat, ses motivations et les projets de l'année 2023 notamment, la sensibilisation, l'éducation et la formation des barmen à partir de la multiplication des "talk about" sur toute l'étendue du territoire national. Il a d'ailleurs invité chaque barman à connaitre les textes et la réglementation en vigueur pour le secteur d'activité des débits de boissons au Cameroun afin de sortir de l'ignorance et d'exercer de manière professionnelle et légale.

LE MOT DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE DOUALA 4EME

Il était question ici d'interpeller les Barmen sur le fait qu'ils ne sont pas en compétitions avec les forces de l'ordre bien au contraire ils sont en étroite collaboration avec ces derniers dans le maintien de la paix, l'ordre et la cohésion sur toute l'étendue du territoire. Il a de ce fait développé plusieurs points à savoir :
•le respect de la réglementation en vigueur qui passe par l'obtention d'une licence d'exploitation et la gérance des points de vente par les propriétaires indiqués.
(Nb : certains enfants sont affectés à cette tâche et même en période de classe).
•la sécurité des clients par les barmen : les barmen se doivent de mettre à la disposition de leur clients des moyens de transport fiable en cas d'état d'ébriété de ces derniers ; arrêté le service quand ces derniers sont déjà ivre
•l'appel à la pudeur en ce qui concerne l'accoutrement des serveuses dans certains points de vente
•le respect du voisinage à travers les effets sonores
•le respect des heures d'ouvertures et de fermetures des points de vente

•il a invité les barmen à collaborer avec les forces de l'ordre à travers les renseignements en cas de présence douteuse dans le bar.

PRESENTATION DE GUINNESS CAMEROUN S.A
Entreprise britannique spécialisée dans les boissons alcoolisées. C'est l'entreprise la plus importante à l'échelle mondiale sur le marché des alcools et spiritueux. Le groupe est issu de la fusion en 1997 de deux entreprises grand METROPOLITAN et GUINNESS PLC. Elle est représentée au Cameroun par sa filiale GUINNESS CAMEROUN S.A

THEMATIQUES DEVELOPPEES DURANT LE "TALK ABOUT"
LA LICENCE D'EXPLOITATION
ØLA PRISE DE PAROLE DU PRESIDENT NATIONAL
La licence d'exploitation d'un barman est l'acte de naissance du bar. Sans cette dernière, il est passible de nombreuses sanctions. Le barman ne doit pas seulement se limiter au nom qui est inscrit sur sa licence, car le lieu mentionné dessus est aussi d'une importance capitale.
Ce qui soulève la problématique de la migration du bar ou de ma licence d'exploitation.

•Problématique de la migration des bars :
Il a été question ici pour le Président d'éclairer ses collègues sur le fait qu'une licence obtenue à un lieu A ne peut pas être utilisé à un lieu B car elle rend la localisation mentionnée sur la licence erronée.

Toutefois, il a été relevé qu'il existe une solution pour pallier à ce problème qui est celui de : la demande de mutation.

NB: Les frais requis sont équivalent au frais de l'établissement d'une nouvelle ; autant mieux établir une autre licence.







Les étapes d'obtention d'une licence d'exploitation sont :
-adressée une demande timbrée à l'autorité compétente selon la catégorie de licence souhaitée
-faire un plan de localisation
-présenter une attestation d'immatriculation fiscale
-prévoir les frais de licence
-Déposer le dossier complet à la sous-préfecture contre décharge

LA PRISE DE PAROLE DU PRESIDENT D'ANTENNE SYNDICALE DE BONABERI
Dans le souci de rendre les conditions de travail meilleures dans sa zone, le Président d'antenne de Bonabéri Mr NJI AKUMANGA a fait une annonce selon laquelle l'obtention d'une licence d'exploitation dans sa zone s'élève à 25 000 FCFA et tout besoin de migration sur les licences est gratuit.

QUESTION-REPONSE
Q : Confrontés au problème de licence sans carte photo, devons-nous refaire des licences avec demie carte photo ?

R : Une licence est valide avec ou sans photo .L'absence de photo sur sa licence ne nécessite pas l'établissement d'une nouvelle licence. Réponse venue du représentant de la mairie, appuyée de celui des impôts.

LE BAR BUSINESS CENTER
On entend par Bar Business Center un point de vente normal (bar) où le consommateur peut trouver tout ce dont il a besoin pour être à l'aise étant assis en consommant sa bière.

PROPOSITION DU PRESIDENT NATIONAL :

Face aux différentes difficultés que rencontrent les barmen entre autres : les ristournes devenues insuffisantes et irrégulières, les consommateurs qui virent dans le crédit, les charges fixes des points de ventes etc... le président a invité ses collègues à élargir leur source de revenu en faisant de l'innovation dans leur point de vente ceci par le biais de produits tels que :
-la vente de la cigarette
-le crédit de communication
-s'approvisionner en petite cola (le bitacola), les citrons...
Mais aussi et surtout diversifié la commercialisation des produits à travers la vente des cocktails alcoolisés et non alcoolisés.
NB : on a eu droit à la réalisation d'un cocktail (MOJITO) en présentiel

LES IMPOTS DANS LES DEBITS DE BOISSONS
ØPRISE DE PAROLE DU REPRESENTANT DE LA CELLULE DES IMPOTS DE BONABERI
Face à la problématique des noms qui disparaissent en ligne et qui pénalise certains barmen lors du paiement de ristournes, il a été dit que ce phénomène malveillant ne relève pas des employés des impôts.
Car une fois que le barman s'est acquitté de ses impôts, ce dernier se retrouve en ligne directement.
Il a aussi été question d'éclairer les barmen sur le fait que les déclarations d'impôts se font aux impôts et non à la mairie car la mairie ne dispose d'aucun système pour les enregistrements en ligne.

LES TAXES COMMUNALES DANS LES DEBITS DE BOISSONS

ØPRISE DE PAROLE DU REPRESENTANT DE LA MAIRIE DE DOUALA 4EME
Il a été question pour le représentant ici d'éclairer la lanterne des barmen sur les différentes taxes auxquelles ils sont assujettis à savoir :
-les taxes sur l'hygiène et la salubrité (les bars se doivent d'être munis de toilettes propres, de boite à pharmacie, d'extincteur etc...)
-les taxes sur l'OTVP (Occupation Temporaire de la Voie Publique) qui varient selon la distance entre la route et le PDV
-les taxes sur le spectacle et le divertissement selon la catégorie de l'établissement.

Pour la commune de Douala 4ème, il a été décidé qu'ils ne paieront plus la taxe sur l'environnement ni la notice d'impact environnemental car les sociétés brassicoles le font déjà.
Les barmen doivent afficher leurs papiers administratifs qui prouvent qu'ils sont en règle sur les murs de leur PDV pour rendre la descente sur le terrain facile.

LES DROITS D'AUTEUR DANS LES DEBITS DE BOISSONS
Tout le monde est appelé à payer les droits d'auteur en raison des images et de la musique qu'on fait joué et qu'on utilise dans les différents points de vente. Il est capital de noter aussi que ces derniers se payent par catégories c'est-à-dire que les frais varient en fonction de la taille, dimension, et standing du débit de boisson.



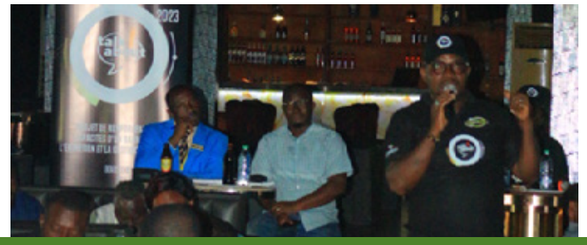













GALERIE PHOTOS

TALK ABOUT BAR / DOUALA 5








RAPPORT DU SEMINAIRE
TALK-ABOUT BONAMOUSSADI30/03/2023
THEME : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'UN BARMAN DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN BAR. LIEU DU SEMINAIRE : MERMO NIGHT LIFE

NOMBRES DE PERSONNES PRESENTES :
BARMEN ET PROPRIÉTAIRES DE DÉBITS DE BOISSONS: 40/50 ATTENDUS
- AUTORITÉS PUBLIQUES, ADMINISTRATIVES/PARTENAIRES/ SPONSORS: 08

AUTORITES PRESENTES :
MADAME LA DELEGUE DE LA SONACAM
LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE DE DOUALA 5ème
LE PRESIDENT NATIONAL DU SYNDEBARCAM
LE CHEF SECTEUR SYNDEBARCAM CITE SIC
LE CHEF SECTEUR SYNDEBARCAM DEIDO
CHEF SECTEUR SYNDEBARCAM BEPANDA

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT NATIONAL DU SYNDEBARCAM :
M. Hervé NANA
Après avoir souhaité la bienvenue aux uns et aux autres, le président a tenu à remercier et féliciter ceux qui ont répondu présent au rendez-vous. Le but de cette rencontre est de sensibiliser, éduquer et former les propriétaires des débits de boissons. Il a finit en précisant que la force du Barman c'est sa capacité à travailler avec son collègue car c'est « ensemble que nous sommes plus forts ».

LA SECURITE DANS LE BAR
La prise de parole du Président National du SYNDEBARCAM
On aurait pas pu se réunir ce jour si on avait pas intercepter le danger qui a failli se produire à BONABERI; On a eu à détecter et intercepter un sac contenant une bouteille de gaz et autres compositions plus un téléphone à l'intérieur de cette bouteille pouvant servir de détonateur. Ceci a été possible grâce à la vigilance de l'agent de sécurité qui est venu jeter un coup d'œil dans un sac qu'il a trouvé abandonné dans l'enceinte du bar. Celui-ci va alors alerter son manager qui va à son tour faire appel au GPIG qui viendra sans tarder sur les lieux désamorcer la bombe et la transporter sans doute pour enquête.
C'est pour cette raison que nous au SYNDEBARCAM sensibilisons et éduquons nos membres sur l'importance de la sécurité dans nos points de vente.
Il a sensibilisé ses collègues sur le fait qu'ils doivent à l'entrée de leur point de vente respectif procéder à la fouille systématique des consommateurs ; les employés ne doivent plus accepter de garder les colis des étrangers. Les barmen doivent être avant-gardistes en installation la technologie de pointe pour leur sécurité et celles de leurs clients,
Les propriétaires des débits de boissons doivent disposer des boites à pharmacie pouvant servir pour les soins de premier secours en cas d'accident.
Nb: il existe une commission qui contrôle cela en cas d'absence la pénalité applicable est de 25000FCFA.

INTERVENTION DE MONSIEUR WAMBO CHRISTIAN :PROMOTEUR DANS LA VENTE, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES CAMERAS DE SURVEILLANCE
Il a présenté les avantages de disposer des caméras de vidéos surveillance dans les débits de boissons qui ne sont entre autres que:
La main mise sur le stock
La fiabilité et la ponctualité des employés
La sécurité des consommateurs et des employés (en cas de vol ou d'abus et ou injustice)
METHODE DE PAYEMENTPOUR LES INTERESSES
La structure dispose d'un moyen de paiement en différé
Les installations se font a des prix préférentiel
Le minimum bien que le nombre de caméras varient en fonction de la superficie est de 4 cameras
(reparti comme suite : -01 caisse,-01 stock,-01 entrée des WC;-01 entrée principale)pour un montant de 150 000FCFA
TEMOIGNAGE SUR L'IMPORTANCE D'AVOIR DES CAMERAS DE SURVEILLANCE DANS PDV
Un barman dit avoir été sauvé d'une accusation à tort sur un achat illicite de boisson de consommation alors que l'heure à laquelle on l'inculpait ses caméras montraient qu'il était dans son point de vente.

LES DROITS D'AUTEURS DANS LES BARS

MADAME LA DELEGUE DE LA SONACAM : Mme GUEKOM

Il était question pour elle d'édifier les barmen présent sur le fait que les droits d'auteurs qu'on leur en fait de payer renvoient au paiement d'utilisation sur les œuvres de l'esprit dont les barmen s'en serve au quotidien (photos , écriture , musique ,matériels de travail sur les différents sites etc...)

Concernant la problématique sur le payement et la procédure du calcul, il a été dit que les bars payent à partir de 50 000 FCFA et les SNACK-BAR à partir de 100 000FCFA.
Toutefois ces sommes ne sont pas standards parce qu'ils varient en fonction du standing et de la superficie du point de vente.
NB: il a aussi été question de sensibiliser les barmen d'exiger les quittances lors du paiement de cette dernière.

TAXES ET IMPOTS A DOUALA 5EME

MOT DU REPRESENTANT DE LA MAIRIE : M. MONKAM
SUR L'OTVP:

La loi 2009/019 du 15/12/2019 dispose que la taxe sur l'OTVP fait intervenir la portion de terrain qui n'est plus comprise sur votre titre foncier

QUI DOIT PAYER L'OTVP?
Tout contribuable qui exerce son activité hors de son titre foncier
L'activité doit être situé à moins de 5M du bord extérieur du trottoir/ caniveau
Toute personne qui exploite un lieu d'habitation en le transformant en lieu de commerce
Toute personne exerçant sur un domaine de l'Etat

LES CHARGES FIXENT QUE DOIVENT PAYER LES BARMEN
Les différentes charges fixes auxquelles sont assujettis les barmen sont :
L'impôt libératoire / La patente
La taxe sur l'OTVP
La taxe sur le spectacle
La taxe sur l'hygiène

LA TAXE SUR LE SPECTACLE Du point de vue de la loi, le spectacle est un endroit ou on distille de la bonne humeur par un support de communication.

La taxe sur le divertissement s'est vue migrer en taxe sur le spectacle par le biais de la loi 2009/019.
NB : Toutefois pour ne pas y être assujettis, les propriétaires de point de vente ne doivent pas faire jouer la musique. D'où la différence marquante entre cette taxe et la redevance de la SONACAM.

LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE
Seules les structures qui s'étendent sur 100m2 et plus sont concernées.

QUESTIONS-RÉPONSES:
Q: n'y a-t-il d'heures réglementées pour les scellés?
R: les horaires de travail au reconnues au Cameroun dans la fourchette 7H00-15H00, tout scellé en dehors de cette fourchette là est abusive.
Q: doit-on scellé les jeudis propres?
R: oui car les jeudis propres font partir des ASP





















GALERIE PHOTOS

TALK ABOUT BAR / EDEA








RAPPORT DU SEMINAIRE
TALK-ABOUT NYALLA 23/03/2023
THEME : RENFORCEMENT DES CAPACITES D'UN BARMAN DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN BAR. LIEU DU SEMINAIRE : COMPLEXE ATLAS PRESTIGE SIS AU CARREFOUR NYALLA RAIL LANCEMENT : 11H00

NOMBRES DE PERSONNES PRESENTES :
- BARMEN ET PROPRIÉTAIRES DE DÉBITS DE BOISSONS: 70
- AUTORITÉS PUBLIQUES, ADMINISTRATIVES/PARTENAIRES/ SPONSORS: 15

AUTORITES PRESENTES :
LE PRESIDENT NATIONAL DU SYNDEBARCAM
LE PRESIDENT D'ANTENNE DU SYNDEBARCAM DE LA ZONE DE NYALLA
LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE DE DOUALA 3ème
LE REPRESENTANT DE LA SONACAM

HEURE DE DEBUT : 11h00 MOT DE BIENVENU DU PRESIDENT D'ANTENNE DU SYNDEBARCAM DE LA ZONE DE NYALLA
M. MWAHA FERDINAND COSTALD

Il a tenu à saluer et remercier l'ensemble des personnes qui ont répondu présent à l'appel qui n'était entre autre qu'un cri de détresse dans le seul but de venir édifier et informer les barmen de la zone sur les différents rouages du secteur d'activité dans lequel ils exercent.

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT NATIONAL DU SYNDEBARCAM :
M. Hervé NANA
Pour le lieu de rencontre il a été dit que le choix n'était pas anodin car les barmen ont pour lieu de service : les bars, les snack-bar et même les dépôts de boissons. Il a par la suite énuméré les différents points qui ont été abordé à savoir:
Edifier les barmen sur les différentes taxes auxquelles ils sont assujetties
La question sur le paiement des droits d'auteurs
Comment rentabiliser les points de vente

MOT DU REPRESENTANT DE LA MAIRIE
Mme NGOSSO Lydie
Concernant la question portant sur les différentes taxes auxquelles sont assujettis les barmen, madame a tenu à répondre à ladite question par énumeration.Ces dernières sont:
L'impôt libératoire
La patente
La taxe sur l'hygiène et salubrité
Taxe sur le spectacle
Taxe sur l'OTVP (occupation temporaire de la voie publique)
Taxe sur le développement local TDL (sis à l'impôt libératoire)

QUESTION-REPONSES
Q: Tout les bars sont-ils assujettis à la taxe sur le spectacle et le divertissement?
R: Elle est une taxe pour la réjouissance ceci dit partout ou l'on consomme de la boisson elle est applicable.

Q: Pourquoi il y'a de cela 20 ans ces taxes n'étaient assujettis qu'aux snack-bar et maintenant les bars y sont concernés?
R: Les lois venant de la capitale politique, il n'est pas de leur ressort d'annuler la taxe sur le spectacle.

Q: Est-ce que les agents des TSS (taxes sur le spectacle) sont habilités à sceller les bars ?
R: Les méthodes n'étant pas les mieux appropriées n'en demeure pas moins qu'ils agissent au nom de l'autorité administrative compétente.

Q: Sur quelles bases est-ce que les barmen payent l'OTVP?
R: Le paiement de la taxe de l'OTVP repose sur la superficie qu'occupe le point de vente de la distance de la voie publique.
La fourchette du paiement sur le territoire national est comprise entre 100 FCFA-2000 FCFA/M^2/ JOUR. La mairie de Douala 3ème quant à elle a optée pour 100FCFA/ M^2/JOUR

Q: Qui doit payer l'OTVP? Et pourquoi?
R: L'OTVP a un caractère provisoire, elle varie d'une spécificité cartographique à une autre. Ceci dit, même les personnes installées dans les locaux construit en matériaux définitif payent en raison de l'exposition des marchandises qu'elles font.

MOT DU SUPERVISEUR TERRAIN DES T.S.S (TAXE SUR LE SPECTACLE)

Dans La loi 2009 15/12 art.109 cite les lieux soumis à la TSS qui sont entre autre : les cabarets, les discothèques, les bars dancing et cafés. Il a eu à relever la différence qui existe entre les cafés et les cafétérias. Les cafétérias sont des milieux ou sont commercialisés les consommables tandis que les cafés sont des milieux ouvert au public.

Pour ce qui est du pourcentage appliqué, la loi demande de ne pas excédé les 20%. (NB: Les membres du SYNDEBARCAM bénéficient d'un rabattement sur présentation de leur carte de membre.)

Q: Est-ce le lieu de commercialisation, ou alors le produit commercialisé qui fait en sorte que le barman soit assujetti à la TSS sachant que d'autres secteurs d'activités le font mais ne sont pas assujettis à la dite taxe?
R: En matière de fiscalité, c'est une fraude pour ces autres secteurs là car ils n'ont pas d'autorisations leur permettant de commercialiser la boisson. Toutefois certaines la paye.

MOT DU RESPONSABLE SUR LA TAXE SUR L'HIGIENE ET LA SALUBRITE

En ce qui concerne l'hygiène, les barman doivent veiller à ce que leur espace de détente soit au moins muni d'un urinoir qui soit en bonne et dû forme, propre pour que les clients soit à leur aise en allant évacuer.

D'après la Mairie de Douala 3ème, l'arrêté 0002/2016 du décret 066/2013 sur la notice d'impact environnemental s'applique à la catégorie des snack-bars dans le secteur d'activité des débits de boissons.

Toutefois, concernant ce point, le Président National du SYNDEBARCAM a émis une réserve en précisant que selon les textes, les débits de boissons de manière générale ne sont pas concernés par cette taxe car les sociétés brassicoles qui produisent payent déjà cela.

LES DEBITS DE BOISSONS ET LES DROITS D'AUTEURS
La SONACAM est une redevance et non une taxe; Les agents de la SONACAM ont pour but de collecter cette redevance pour les reverser aux artistes.
Il s'agit ici des propriétés intellectuelles et des œuvres de l'esprit dont nous faisons usage au quotidien dans nos points de vente (les images, les noms commerciaux, la musique, les appareils et certains matériels que nous utilisons dans nos bars).
Q: Les agents de la SONACAM disposent-ils du droit de saisie en cas de perquisition?
R: Ils sont dans leur droit car au regard des faits, tous ceux qui ne se sont pas acquittés de leurs factures sont considérés comme redevables et donc. La loi prévoit que tout objet servant de contrefaçon doit être saisie.












GALERIE PHOTOS

TALK ABOUT BAR / NYALLA











ACTION SYNDICALE

Le Syndebarcam sensibilise les barmen

Les séminaires organisés dans les arrondissements de Douala 4ème et 5ème visent à recycler les barmen sur les fondamentaux de cette activité. Ces rencontres qui vont se poursuivre dans plusieurs autres régions visent également à inculquer le principe de Bar-Business aux barmen.

C'est une nouvelle vision de l'activité que le président national du Syndebarcam, Hervé Nana veut inculquer aux barmen membres de ce syndicats. La vision qu'il appelle Bar-Business.

Cela consiste à greffer plusieurs activités autour de la vente classique de boisson qu'effectue déjà les bars et autres points de vente. « Nous recevons régulièrement dans nos points de vente, des vendeurs ambulants qui viennent proposer leurs marchandises à nos clients. Nous constatons également que nos clients effectuent des transferts d'argent. Pourquoi ne pas mener ces activités en même temps que la vente de la boisson qui est notre activité de base ? », s'interroge le président national du Syndebarcam.

A en croire Hervé Nana, le bar moderne doit diversifier ses sources de financement. Ainsi, à la vente de la boisson, peuvent également être effectué, des transferts d'argent, es transferts de crédit, la fabrication des cocktails, alcoolisés ou non, et diverses autres activités. Le toit, dans le respect des textes régissant les débits de boissons au Cameroun. Des préoccupations qui ont suscité l'organisation de cette énième édition des Talk about. Des rencontres qui vont conduire à une série d'ateliers, comme l'atelier de renforcement des capacités des barmen dans la gestion et l'entretien d'un bar, tenue le 15 mars 2023, et présidée par le sous-préfet de l'arrondissement de Douala 4ème. Une rencontre qui a également vue la présence du responsable des impôts de Bonabérie qui a entretenu les barmen sur les différents impôts et sur l'importance d'être à jour de ses obligations fiscales.

Les barmen ont également été appelés à sortir de l'illégalité, de la clandestinité, et de se mettre à jour, en ayant chacun sa licence d'exploitation. « Selon le décret N°90/1483, la licence d'exploitation est considérée comme l'acte de naissance du bar. C'est à partir du jour où on vous délivre cette licence que votre activité prend officiellement existence. Il existe deux catégories de Licence, une pour les venets à emporter, et une autre pour les ventes à consommer sur place », note Hervé Nana d'après qui aujourd'hui, les vente-à-emporter sont devenues les sous-dépôts. « Plusieurs personnes m'appellent et veulent une licence pour faire le dépôt. Qu'ils veulent qu'on écrive dessus, dépôt. Ce n'est pas possible. La catégorie dépôt n'est pas reconnue dans le décret de création de cette activité », insiste-t-il, non sans exhorter les barmen de respecter les heures de fermeture des points de vente, conformément aux différentes licences d'exploitation.

Les barmen ont également été appelé à payer les droits d'auteur. Les barmen présents à ce séminaire de formations ont obtenus des réponses aux différents problèmes qu'ils rencontrent avec les sociétés brassicoles, ou encire avec les agents des impôts.

Armel Mouandjo

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

SOUS-DIRECTION DU CLIMAT SOCIAL

SERVICE DU SUIVI DES DROITS SOCIAUX

N° 0000422 N/MINTSS/SG/DRP/SDCS/SSDS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LABOUR AND SOCIAL SECURITY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT OF INDUSTRIAL RELATIONS

SUB DEPARTEMENT OF SOCIAL CLIMATE

SERVICE OF THE MONITORING OF SOCIAL RIGHTS

Yaounde le 02 MARS 2023

LE MINISTRE

A
Monsieur le Président du Syndicat National des Débits et Bars du Cameroun
(SYNDEBARCAM)
B.P. : 1933
Tél. : 698 312 034
-Douala-

Réf : V/L du 08 février 2023.
Objet : Rapport d'activités du SYNDEBARCAM juin-Décembre 2022.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre correspondance de référence relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception du rapport d'activités du Syndicat National des Débits et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM), pour le compte du second semestre de l'année 2022.

Veuillez agréer, Monsieur **le Président,** l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale
et par Délégation
Le Secrétaire Général

RAZACK Johny

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN
Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933
Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

Douala, 23 Février 2023

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'UNION CAMEROUNAISE DES BRASSERIES (UCB).

Ref : 23 /02/01/2023/SG/PN

Objet : **Rapport de Réunion du 22/02/ 2023**
Suite à notre Préavis de grève.

UNION CAMEROUNAISE DES BRASSERIES
Bld. DES NATIONS UNIES
BP: 638 DOUALA - CAMEROUN
Tél.: 699 41 67 07 / 656 07 43 76
Courrier Reçu le 23/02/23
Par

Monsieur le Directeur,

Les Barmen du Cameroun vous félicitent pour votre prompte réaction suite à notre préavis de grève à cause du non payement des Ristournes et PSA du semestre 2 de l'année 2022.

Monsieur le Directeur, Nous voulons que l'entreprise Brassicole UCB nous fasse une promesse ferme par écrit du respect de son cahier de charges vis-à-vis des clients détaillants que nous sommes, sur le payement de nos épargnes.

Ceci étant, nous vous présentons l'ensemble des décisions prises par nous Barmen durant la séance de réunion :

- Nous demandons que l'entreprise Union Camerounaise des Brasseries ramène le payement de nos épargnes à 3 mois soit 90 jours de collecte et 15 jours après la fin du trimestre pour lancer le paiement.

- Nous demandons que le payement soit fait au même moment pour tout le monde, tout en éliminant le principe de paiement par vague et par catégorie.

- Nous demandons que nos PSA soient calculés et reversés directement à l'achat sur le casier de boisson, afin d'éviter tous les désagréments du système informatique de la mise en ligne à la DGI ou au principe des archivages des noms.

- Nous demandons à avoir une plateforme de concertation trimestrielle avec le Top Management de l'entreprise pour faire le point sur le rapport de

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933
Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

Partenariat gagnant qui lie l'entreprise UCB et les clients Barmen que nous sommes.

• Nous demandons une facturation électronique et informatisée de tous nos achats de boissons sur le terrain.

Monsieur le Directeur, ceci étant, nous souhaitons une rencontre dans une semaine avec vous pour avoir le retour de notre correspondance qui certainement trouvera également un intérêt particulier d'affaire auprès de vous.

Veillez recevoir Monsieur le Directeur général, Nos salutations les plus distinguées.

Copie :

- Archives

-Le magazine **LA VOIX DU BARMAN** pour publication

Le BARMAN en chef

HERVE NANA

PRESIDENT NATIONAL du SYNDEBARCAM.

UNION CAMEROUNAISE DE BRASSERIES

CREATIVITE - INTEGRITE - COURAGE.

S.A. au Capital de 26 137 188 000 de Francs CFA
Douala (République du Cameroun)

BP. 638
RC. 3725 Douala
N Stat. 022 900 1 C
N° Contribuable : MO87100001882N

Direction Générale
Tél. : (+237) 699 416 707
698 493 580
699 684 473
Mail : info@sa-ucb.com
Web site: www.sa-ucb.com

N/Réf : UCB/DG/DO/001/03/23
V/Réf : 23/02/01/2023/SG/PN
OBJET : Réponse à votre lettre du 23 Février 2023

Douala, le 07 Mars 2023

MONSIEUR LE PRESIDENT
NATIONAL DU SYNDEBARCAM

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier dont les références sont reprises en marge, et vous en remercions.

Tout d'abord, permettez-nous Monsieur le Président de vous remercier pour l'intérêt que votre organisation accorde à notre entreprise.

Cependant, il convient de préciser que nos problèmes et opportunités clients sont analysés et solutionnés lors de nos différentes réunions de travail, et tous nos clients représentatifs y sont régulièrement conviés.

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

LA DIRECTION

UNION CAMEROUNAISE DE BRASSERIES
Tel. (237) 699 41 67 07
B.P 638 Douala
7/03/2023

ÉTANCHE LA SOIF

McCANN

Boissons du Cameroun

Rencontre avec...

M. MONKAM TCHAMANDJEU David

Cadre communal –assermenté en fiscalité locale
Mairie Douala 5



1- C'est quoi une taxe communale ?
En application du code général des impôts du Cameroun édition 2022 titre III article c 126 une taxe communale est celle liquidée et mise par le service d'assiette fiscale de la commune.

2- Quelle est la différence entre une taxe et un impôt ?
La taxe est gérée par la commune. L'impôt est géré par l'administration fiscale.

3- Vous êtes en service à la Mairie de Douala 5ieme, pouvez-vous nous dire quelles sont les taxes communales indirectes dont sont assujettis les barmans ?
Les taxes dont, sont assujettis des BARMAN dépendent de la position du Bar et de son fonctionnement.

Nous avons les taxes :
-D'OTVP pour les Bars qui sont situés à moins de 5m du bord extérieur du trottoir de la route urbaine

- Sur le spectacle (TSS) pour les Bars qui organisent des activités de réjouissante habituellement occasionnant (voie ART 100 de CGI)
- La THS (taxe d'hygiène et salubrité)
- L'impôt : le droit de place sur le marché (DPM) si le bar est sur l'espace marchand

4- Vous parlez de L'OTVP, pouvez-vous nous expliquer c'est quoi l'OTVP ?
L'OTVP est une taxe prévue dans la loi 2009/019 de la 15/12/2009 portant fiscalité locale au Cameroun Art 91.92.93

- Comment se calcule l'OTVP
L'OTVP, se calcule en fonction du mètre carré utilisé sur le domaine publique pour une activité commerciale dans une fourchette allant de 50f à 2000f par mètre carré par jour

Exemple : à Douala 5ème, elle se calcule à 100f par mètre carré par jours soit 100f *360 jours équivaut à 36.000 le mètre carré.

- Qui est assujetti à l'OTVP ?

Toute activité commerciale située à moins de 5m de la voie publique (bord extérieur du trottoir)
Les barmans dont les activités sont situées à plus de 5m de la voie publiques c'est-à-dire à l'intérieur d'un TF (Titre foncier) ne sont pas assujettis à la taxe d'OTVP.

Exemple : les activités assujettis au paiement de la taxe d'OTVP sont celles rédigées en violation de l'ordonnance N°77/2 du 10/01/1977 portant la modification de l'ordonnance N° 2 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial qui régit le domaine publique , le domaine privé de l'état et des autres personnes murales du droit public .

Dans l'art 3 de l'ordonnance citée plus haut on parle du domaine public terrestre.

- Dans l'exercice de l'activité des débits de boissons, y a-t-il des Barmen ?
Oui, les bars situés à l'intérieur des quartiers sur des voies non secondaires n'ayant pas de caniveaux.

- Citez nous quelques exemples des cas des non assujettis au paiement de l'OTVP
Je ne peux vraiment me permettre surtout de prononcer le nom d'un bar de cette façon.

> **"Les taxes dont, sont assujettis des BARMAN dépendent de la position du Bar et de son fonctionnement."**

5-Monsieur MONKAM, a quoi sert la taxe sur l'hygiène que nous payons régulièrement dans les Mairies ? Puisque le service d'hygiène et de salubrité de la Mairie ne passe jamais dans nos Bars pour ne serait-ce que pulvériser les dératisations
La taxe d'hygiène et de salubrité font partir des charges fiscales liées au fonctionnement d'une activité commerciale et le BAR en est une, au Cameroun et en zone urbaine la question du retrait des ordures est une mission du Maire de la ville qu'il exerce à travers l'entreprise publique HYSACAM. La Mairie utilise son service hygiène et salubrité de l'environnement pour accompagner la Mairie de la ville sans oublier ses comités d'hygiène et salubrités installés dans les 54 quartiers et villages de l'arrondissement.

6-Pouvez-vous nous expliquer pourquoi un Bar, une vente à emporter paye la taxe sur le spectacle (divertissement) ?
Le BAR qui utilise un support de communication pour distiller de la musique est assujetti à la taxe sur le spectacle (TSS) et peut également avoir dans ce bar un gamme-vidéo, un filper, des machines à sous, une discothèque, etc.

7- Quel est la différence entre la taxe sur le divertissement (spectacle) et les droits d'auteurs ?
Le décret 2002/2175/PM du 20/12/2002 fixant les taux maximaux et les modalités de recouvrement de certaines taxes communales indirectes depuis le divertissement comme une activité exercée dans les établissements suivants :
- Salle de cinéma, de théâtre, de concert ;
- Discothèque, bar dancing, cabaret, boite de nuit, café ;
- Salle de jeu et autres .Ce qui suppose que si dans un bar les activités ci-dessus sont constatées, le BAR est assujetti.

8-Monsieur MONKAM, nous aimerons savoir si les débits de boissons sont soumis à la notice d'impact environnementale ? Si oui, pouvez-vous nous citer les catégories des débits de boissons et pourquoi ils sont soumis à cette notice ?
Certains BAR SNACK, Boite de nuit peuvent être assujetti à la réalisation des études d'impact environnementale et fiscale. Le Décret N° 2013/0171 du 14/02/2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnemental et social qui tire sa source de la loi 96/12 du 5 Août 1996 portant la loi cadre relative à la gestion de l'environnement.

9-Monsieur MONKAM, vous êtes en charge de la validation des impôts et taxes communales indirects dans la Mairie de Douala 5ieme, j'aimerais savoir que bénéficie les HANDICAPES qui exercent les activités commerciales dans votre commune en matière de payement de leur taxes
Les personnes handicapées reconnues à travers leurs cartes d'invalidité paient l'impôt libératoire à 50%

10- Mr MONKAM, nous constatons que toutes les Mairies de la Région du LITTORAL ont adoptés la matinée du jeudi pour nettoyage dans les commerces et autres, pensez-vous que cette campagne est suivie ?
Nous l'appelons à Douala 5ème la journée hebdomadaire de propreté intégrale (JHPI) qui est une opération d'assainissement qui doit mobiliser les ménages pour lutter contre toutes formes de pollution .
A Douala 5, les populations adhèrent mais de façon timide et ne manquent pas d'arguments quand la caution de 50.000 leur est remise pour violation de la dite journée.

- Nous constatons que les jeudi matin, constitue une perte pour l'économie régionale, quel est votre avis sur ce commentaire ? Aucune activité économique ne peut se dérouler dans un environnement pollué. Dont on ne peut parler de perte.

- Quelles sont les sanctions courues pour le non-respect du jeudi propre ?
L'amende varie de 50 000 à 500 000 pour le non-respect des JHPI

11- Monsieur MONKAM, revenons sur le sujet de L'OTVP de 2metre carré sur son espace durant des années, qu'un beau matin il est informé qu'il doit dorénavant payer 4metre carré ? Son activité est restée le même.
Le changement de la base d'imposition est modifié quand le propriétaire de l'activité a fait d'autres aménagements sur l'existant.

12- Quel est le conseil que vous pouvez donner aux Barmens, en matière du payement des taxes communales indirectes ?
Les Barmans doivent se rapprocher de leur syndicat qui invite de manière constante des Experts sur des questions bénéfiques au bon fonctionnement des leurs activités de BAR, et respecter le délai de paiement de leurs taxes à savoir le 16 Avril de chaque année pour éviter de tomber sur des coups de pénalités.

13- Votre mot de fin à l'endroit du SYNDEBARCAM, Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun ?
Je voudrais après ces 20 ans de service en ma qualité de cadre communal assermenté en fiscalité locale en 2006 au TPI de Ndokoti, saluer les efforts du Président des Syndicats du Barmans Mr NANA Herve ses membres du Bureau et tous ses syndiqués, pour les efforts qu'il consente chaque jours pour éclairer ses partenaires

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933
Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

BOISSONS DU CAMEROUN
RECEPTION COURRIER
24 FEB 2023
RÉCEPTION 2
B.P. 4036 DOUALA

Douala, le 24 Février 2023

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE ANONYME DES BOISSONS DU CAMEROUN (SABC)

REF : SG/PN/24/02/2023/01

Objet: **Demande de Payement des Ristournes du 4ème Trimestre 2022.**

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la Réunion d'évaluation des difficultés que rencontrent les Barmen convoquée par le **SYNDEBARCAM** tenue le **22 Février 2023** à **Douala**, il nous a été révélé entre autres, que plusieurs de vos partenaires distributeurs qui ont reçu la charge des clients détaillants venant des distributeurs suspendus n'ont pas encore procédé au paiement des ristournes des Barmen, les privant ainsi de leurs épargnes depuis 2 mois .

En effet, face à l'inflation grave des prix des produits de grandes consommation, y compris celui du transport, ainsi que du délai de paiement et de déclarations des impôts fixé au **15 Mars 2023**, le nom paiement de cette épargne s'interprète comme un abus et est source de tension.

Aussi, nous souhaitons que :

- Le Payement des Ristournes pour cette catégorie de clients en souffrance soit enclenché, car les PLEURS sont graves et la tension couve.
- La mise sur pied d'un cadre de concertation **Boissons du Cameroun** et **SYNDEBARCAM**, chargé du suivi des problèmes liés à la chaîne distribution finale de vos produits.

Dans l'attente d'une suite très favorable, veuillez recevoir nos salutations les plus distingués.

Herve NANA
National President

SYNDEBARCAM

SYNDICAT NATIONAL DES DEBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

Tel: 698 312 034 / 677 828 349. Email: syndebarcam@gmail.com. B.P: 1933
Whatsapp: 696 649 967. Facebook: LaVoixDuBarman. Site: www.lavoixdubarman.com

Douala, February 23 2023

TO

THE GENERAL MANAGER OF GUINNESS CAMEROON S.A

COMPANY CODE: 6650
23 FEB 2023

Ref: 23/02/03/2023/SG/PN

Object: **Request for Digital billing.**

Mr. General Manager,

Following the February 22 2023 meeting of bar owners in Douala, it was suggested that we channel some loopholes done by your enterprise on the field.

Sir, we demand that Guinness Cameroon S.A should stop giving us manual receipts during purchase.

We request that your authorized distribution partners respect the bonus payments because we wouldn't continue tolerating the non-respect of the bonus payment calendar.

Mr. Director, we are however patient and hopeful these pleas are taken seriously for a better and convivial collaboration.

Thank you.

Herve NANA
National President

Tél : 677 82 83 49/ 698 31 20 34 BP : 1933 Douala Siège Social : Douala-feu rouge Bessenguè
Enregistré sous le N°SN/12 au Greffe des Syndicats





L'eau c'est la vie, l'eau c'est Vitale

Boissons du Cameroun | SEMC Expert en Eaux Minérales



SYNDICAT NATIONAL DES DÉBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

la voix du barman syndebarcam@gmail.com la voix du barman

PRÉSENTATION DU BUREAU NATIONAL

Syndebarcam

Magazine LA VOIX DU BARMAN
La petite main de l'Économie !



HERVÉ NANA
(Président National du SYNDEBARCAM)
siège social LITTORAL TEL 698312034



NGONGO PAUL
((Président Régional du CENTRE)
TEL 699425697 651929694

www.lavoixdubarman.com



NGO OUM MIRYAM
Présidente Régionale du SUD
TEL 697902979 690700669



NJI AKUMANGA
PRÉSIDENT RÉGIONAL SUD OUEST
TEL 694823330



FOULONG NADÈGE
SECRÉTAIRE RÉGIONAL NORD
TEL 699 29 24 30



NYANDZE EMMANUEL
CORDONNATEUR SYNDEBARCAM OUEST SUD OUEST
TEL 698 411212

Syndebarcam



Mme BONG née ELLA SONGMAK
Coordonnatrice Générale et Événementielle

Magazine LA VOIX DU BARMAN
La petite main de l'Economie !



MAMA KATHY
CHEF SECTEUR SYNDEBARCAM DLA Rue de la joie
TEL 699575861



TONYE FRÉDÉRIC
Chef Secteur Dla cité sic stade Marion
TEL 694262486



TCHIALEU FRANCK
CHARGÉ DE MISSION AU BUREAU NATIONAL
TEL 655 95 34 80



Me YAMSI APPOLINAIRE
Président d'arrondissement SYNDEBARCAM Haut Nkam
TEL 674962697



Me KOUAYEP
Chef Antenne Douala 2
SYNDEBARCAM TEL 698424819



SANDEU PIERRE
Président Régional Adamaoua
TEL 690 24 94 31



TIGNYEM
Président Départemental SANAGA MARITIME
TEL 699422379



TEHA FÉLIX
Président Départemental HAUT PLATEAUX & NDE
TEL 677712002



POKAM PASCAL
Chef Secteur Dla New-Bell
TEL 699894567

Syndebarcam



BAYEMA ANGEL
Chef secteur PK et Logbaba
Tel. 699 883534

Magazine LA VOIX DU BARMAN
La petite main de l'Economie !



MWAHA
chef secteur Dla NYALLA JAPOMA
TEL 696669131



ERIC MEFIRE
CHEF SECTEUR SYNDEBARCAM DLA BEPANDA TCHAO
TEL 662416533



NGUENGA CEDRIC
Coordonnateur BAFANG
TEL 673247127



EMMANUEL MEZAGUE
Trésorier NORD TEL 661411739



NJONTA EBENEZER
Fondé Douala 4 TEL 699924078



NGAKO SAMUEL
CHEF Antenne KEKEM
TEL 653000525









www.lavoixdubarman.com

Syndebarcam Barman et fier de l'être...

la voix du barman syndebarcam@gmail.com la voix du barman



UNPOINTCINQ blue

La Nuit du Barman

Blue, partenaire multimédia de la 3è édition

BLUE illimité, Tous réseaux Haute vitesse


World Cola
SOURIS À LA VIE,
RAFRAICHIS
TES ENVIES
McCANN
World Cola
World Cola
World Cola
0,60 l
Les Brasseries du Cameroun
Socavet
Semc
Cic
Groupe SABC